



Bulletin n°2 effacable ou non?

Par **moi59**, le **03/12/2008** à **16:03**

Bonjour,

J'ai été condamné en 2006 a 3 mois avec surcis pour escroquerie.
est ce que mon bulletin n°2 va en etre taché?

puis je tout de meme passer les concours administratifs?

et comment précisément effacer mon bulletin n°2 si c'est possible car il me semble que c'est celui que demande les administrations.

Merci
